

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE BRAY**

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2020**

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt le 30 novembre à 18 heures, les conseillers communautaires des 23 communes constituant la Communauté de Communes du Pays de Bray se sont réunis dans la salle socio-culturelle à Saint Germer de Fly sur la convocation qui leur a été adressée le 24 novembre 2020 par Monsieur Jean-Michel DUDA, Président.

Etaient présents: Mesdames et Messieurs FOUQUIER Jean-Pierre, RICHARD Jacques, BERVOET Gilbert, MAINEMARE Maryline, DIOT Christophe, BATOT Patrick, HUE Xavier, BAVANT Danielle, DUPUY Adrien, GRUET Paulette, BLANCFENE Jean-Pierre, LIGNEUL Jacques, DUQUENOY Christophe, PLEE Gérard, VERMEULEN France, BACHELIER Odile, MOISAN Jean-François, DOISNEAU Marie, LEVASSEUR Alain, ALEXIS Nicole, BORGGOO Martine, AUGER Pascal, FOUQUE Sylvie, PIGNE Didier, HARBANE Céline, COCHET Brigitte, DUDA Jean-Michel, LEROUX Bruno, ROUSSEAU Christelle, VINCHENT Philippe et MONDON Pascale.

Avaient donné procuration :

M. MAGNOUX Alain à M. BLANCFENE Jean-Pierre,
M. VILLETTE Daniel à M. LEVASSEUR Alain.

La séance débute à 18h17

M. le Président propose à l'approbation des membres du conseil communautaire le procès-verbal du 29 octobre 2020.

Mme BORGGOO demande que les interventions de M. HEQUET au sujet du transfert de la compétence mobilité soient ajoutées au procès-verbal.

M. le Président confirme que les allocutions de M. HEQUET seront ajoutées. Le procès-verbal sera donc proposé à l'adoption lors du prochain conseil communautaire.

Aussi, Mme BORGGOO suggère que les votes contre et les abstentions figurent de manière nominative dans les procès-verbaux.

M. le Président propose de voter cette demande.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité que les votes contre et les abstentions soient assorties du nom des personnes dans les procès-verbaux.

① Présentation de l'association « L'outil en main » (intervention de M. MARTIN)

M. MARTIN, invité, présente à l'aide du diaporama joint, le concept de « l'outil en main ». Ce dernier a pour but la découverte et l'initiation des jeunes dès l'âge de 9 ans jusqu'à 14 ans, aux métiers manuels, par des gens de métier, artisans ou ouvriers qualifiés, bénévoles généralement à la retraite avec de vrais outils au sein de vrais ateliers.

Il permet aux hommes et femmes de métiers, riches d'expérience de rester dans la vie active en transmettant aux jeunes générations les gestes de leur métier avec un savoir-faire. Il favorise les liens intergénérationnels et favorise le mieux vivre ensemble.

L'idée est de mettre en place une association « l'outil en main » sur le territoire du Pays de Bray. Aujourd'hui la Maison d'Economie Solidaire met à disposition à titre gracieux des locaux à cette association. Un plan de financement a été élaboré. La recherche de subventions reste indispensable

pour que le reste à charge par enfant soit le plus réduit possible. L'association réalise actuellement les démarches pour obtenir une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France, du Conseil Départemental de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray, des communes du territoire...

L'association estime qu'elle peut atteindre la participation de 20 enfants par an.

Sans subvention, le reste à charge serait de 85€ par enfant. Si les subventions visées sont au rendez-vous, si les communes participent à hauteur de 20€ par enfant inscrit habitant leur commune, le reste à charge par famille serait de 10€.

M. MARTIN demande donc si les communes et/ou la Communauté de Communes du Pays de Bray seraient favorables à participer au financement de ce dispositif

Mme BORGEOO ajoute que cette association est implantée à Grandvilliers. Elle rencontre un vif succès. Chaque année à la remise de prix, les parents sont toujours surpris de ce que leurs enfants ont réussi à réaliser. Aussi, elle demande la raison pour laquelle la cotisation à l'association nationale est si élevée.

Mme HARBANE demande également ce qu'apporte l'adhésion à l'association nationale « l'outil en main ».

M. MARTIN répond que l'adhésion à l'association au niveau nationale permet de bénéficier de l'assurance pour les bénévoles et les enfants, de l'aide juridique et des actions de communication.

Après en avoir délibéré, M. DUDA s'engage à apporter une aide de 400€ pour la première année de fonctionnement sur sa rémunération propre en matière d'indemnité de Président.

② Etude de Planification Energétique (EPE) : plan d'actions (intervention de Mme PELLETIER, SE 60)

Mme PELLETIER, invitée, rappelle les étapes d'élaboration de l'Etude de planification énergétique de la Communauté de Communes du Pays de Bray et précise la stratégie énergétique du territoire à l'horizon 2050 ainsi que le plan d'actions qui en découle, fixés en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux à atteindre en matière de transition écologique.

La stratégie énergétique du territoire consiste en :

- la diminution des consommations d'énergies (-36% d'ici 2050),
- l'augmentation de la production locale d'énergie renouvelable (multiplication des productions des EnR x 3,7, soit une autonomie énergétique à 42% à l'horizon 2050).

Le plan d'actions se décline en sept thématiques et comprend 43 actions au total (cf. document remis avec l'ordre du jour) :

- actions transversales,
- résidentiel
- patrimoine public
- agriculture
- économie,
- transports
- et énergies renouvelables.

En réponse à la question posée par Mme HARBANE, Mme BERTOGLI précise que le Plan climat air énergie territorial (PCAET) est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Le nombre d'habitants du territoire de la CCPB étant en deçà des 20 000 habitants, la Communauté de Communes du Pays de Bray a tout de même fait le choix de réaliser une étude de planification énergétique, en partenariat avec le Syndicat d'énergie de l'Oise. Il s'agit d'inscrire le territoire dans une dynamique de transition énergétique. Le plan d'actions qui découle de cette étude sera donc la feuille de route de la Communauté de Communes du Pays de Bray pour les 30 années à venir.

M. le Président demande au conseil communautaire de valider la stratégie et le plan d'actions de l'Etude de planification énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide de :

- valider la stratégie et le plan d'actions de l'Etude de planification énergétique tels qu'annexés à la présente délibération,
- autoriser M. le Président à signer tout document en lien avec cette décision

③ Décision modificative n°2 – exercice 2020 - budget principal

M. le Président propose de modifier les crédits inscrits au BP 2020 du budget général de la façon suivante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits en €	Augmentation de crédits en €	Diminution de crédits en €	Augmentation de crédits en €
Section Investissement				
Opération 40 - 2031 - Etude aménagement ZA Interco		18 000.00 €		
Opération 68 - 2312 - Aire de Camping Car		105 000.00 €		
Opération 17 - 2183 - Matériels informatiques		15 000.00 €		
2111 - Terrains nus	75 000.00 €			
Opération 10 - 2188 - Equipement sport st Germer	1 000.00 €			
Opération 12 - 2188 - Equipement sport st Aubin	1 000.00 €			
Opération 13 - 21318 - Autres bâtiments publics CSR	1 000.00 €			
Opération 19 - 2188 - Bacs et Composteurs	2 000.00 €			
Opération 37 - 2135 - Fenêtres MULTI ACCUEIL	2 000.00 €			
Opération 42 - 21318 - Travaux CSR	10 000.00 €			
Opération 59 - 20421 - Aide interco OPAH	9 000.00 €			
Opération 60 - 2188 - Exposition photos extérieurs	14 000.00 €			
Opération 61 - 21531 - Réseau d'adduction d'eau	23 000.00 €			
TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT	138 000.00 €	138 000.00 €	- €	- €
Section Fonctionnement				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	- €

Le Conseil Communautaire décide de valider à l'unanimité la décision modificative n°2 exercice 2020 du budget général proposée et d'autoriser M. le Président à signer tout document en lien avec à cette décision.

④ Décision modificative n°1 – exercice 2020 – budget assainissement DSP

M. le Président propose de modifier les crédits inscrits au BP 2020 du budget assainissement DSP de la façon suivante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits en €	Augmentation de crédits en €	Diminution de crédits en €	Augmentation de crédits en €
Section Investissement				
1641 - Emprunt		3.00 €		
2031- Frais d'études	3.00 €			
13111 - Agence de l'Eau		99 706.00 €		
1641 - emprunt				99 706.00 €
TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT	3.00 €	99 709.00 €	- €	99 706.00 €
Section Fonctionnement				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	- €

Le Conseil Communautaire décide de valider à l'unanimité la décision modificative n°1 - exercice 2020 du budget Assainissement DSP proposée et d'autoriser M. le Président à signer tout document en lien avec à cette décision.

⑤ **Fond de concours Très Haut Débit : Convention avec la commune de Labosse**

Le déploiement de la fibre étant achevé sur la commune de Labosse, M. le Président sollicite l'autorisation de signer la convention relative à l'attribution d'un fonds de concours concernant les travaux d'installation du très haut débit avec la commune de Labosse.

Le montant total des travaux s'élève finalement à 99 160€ (268 prises) contre 93 980,00€ (254 prises) prévu dans le cadre du fonds de concours.

Le versement du fonds de concours à la commune de Labosse s'élèvera comme prévu à 30 449,52€ soit 32.40% du montant initialement prévu et interviendra en une seule fois et au plus tard le 31 décembre 2020.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

- valider la convention relative à l'attribution d'un fonds de concours concernant les travaux d'installation du très haut débit avec la commune de Labosse,
- autoriser M. le Président à signer la convention relative à l'attribution d'un fonds de concours concernant les travaux d'installation du très haut débit avec la commune de Labosse et tout document en lien avec cette décision.

⑥ **Reconstruction de la station d'épuration de Saint Aubin en Bray : révision des pénalités de retard**

Date de notification : 07/08/2017

Titulaire : Groupement OTV MSE / PINTO / SAT / BELLIERE MANIERE ARCHITECTES – 90 boulevard National – 92 250 LA GARENNE COLOMBES

Délais d'exécution initiaux :

Le délai global d'exécution des travaux pour la tranche ferme est fixé à 18 mois comme suit :

- Période de préparation : 2 mois
- Exécution des travaux : 12 mois
- Période de mise au point : 1 mois
- Période de mise en régime : 1 mois
- Période d'observations : 2 mois

Montant initial du marché + avenant :

Montant global et forfaitaire fixé à 3 676 337,00 € H.T., soit 4 411 604,40 € TTC incluant un montant de TVA à 20% de 735 267,40 €.

M. le Président indique les travaux sont terminés. Ils ont pris beaucoup de retard. La réception des travaux a été acté au 13 novembre 2020 alors que la fin contractuelle du marché était fixée au 22 octobre 2019. Le nombre de jours de retard est donc de 333 jours soit un montant de pénalités de retard de 408 074,85 € HT. A noter que des intérêts moratoires applicables à la Communauté de Communes s'élèvent à 30 128,03 €.

Il précise également que le basculement des effluents a eu lieu en août 2019 et que le groupement d'entreprises a mis en œuvre les mesures correctives demandées par le maître d'ouvrage à la suite des observations formulées afin que la qualité des effluents soit conforme. Le démarrage des garanties a débuté à la date de la réception des ouvrages, soit le 13 novembre 2020.

Compte tenu de la situation économique actuelle liée à la crise sanitaire de la COVID-19, la Communauté de Communes ne souhaite pas alourdir la charge financière subie par les entreprises. M. le Président propose d'accorder une exonération partielle des pénalités de retard arrêtée à la somme de 377 946,82 €.

Le Conseil Communautaire décide de valider à l'unanimité l'exonération partielle des pénalités de retard à hauteur de 377 946.82€ et d'autoriser M. le Président à signer tout document en lien avec cette décision.

M. le Président informe qu'une visite de la STEP sera organisée à l'attention des conseillers communautaires dès lors que les conditions sanitaires permettront de l'envisager.

⑦ Tarifs des prestations proposées par l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Bray en 2021 : ajout d'une prestation (ferme de la vieille rue)

M. le Président propose d'ajouter le tarif de la visite de la ferme de la vieille rue à Armentières aux tarifs 2021 des prestations proposées par l'Office du tourisme intercommunal du Pays de Bray comme suit :

PRESTATION	TARIF HT par personne sans commission en €	Commission TOTALE	Commission DETAIL	
		18 % / Tarif	10 % / Tarif	8 % / Tarif
Visite Ferme de la Vieille Rue	5,00	0,90 / 5,90	0,50 / 5,50	0,40 / 5,40

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

- valider le tarif 2021 de la prestation ci-dessus proposée par l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Bray,
- autoriser M. le Président à signer tout document en lien avec cette décision.

⑧ Dossier LEADER : sensibilisation à la transition écologique par une compagnie de théâtre

Mme BERTOGLI explique que la Communauté de Communes du Pays de Bray souhaite participer au financement du projet LEADER porté par la compagnie Théâtre en l'air intitulé : **Organiser une « tournée à vélo écolo »**.

Coût total estimé à 75 000€ HT

- o Subventions sollicitées :
 - LEADER 80%

- Co financeurs publics : 20% dont 2% par la Communauté de Communes du Pays de Bray, soit 1500€

Le théâtre en l'air est une compagnie professionnelle permanente et itinérante basée à Abbeville Saint Lucien dans l'Oise. Elle est composée de 10 personnes et défend une démarche artistique ambitieuse : rendre le théâtre accessible à tous en invitant le public à une relation intime avec ce qui lui est proposé spectacle ou atelier pratique.

Cette compagnie souhaite organiser une « tournée à vélo écolo » en juillet et août 2021 dans le grand Beauvaisis. L'objectif est de développer l'attractivité du territoire en proposant une action innovante sur un plan culturel et écologique. Cette tournée verte, construite à partir de notre volonté d'agir contre le réchauffement climatique, est une invitation à réfléchir ensemble sur nos capacités à réagir face à l'urgence. C'est par le jeu clownesque que sera abordé cette thématique. Le principe de cette tournée consiste à provoquer l'échange, le dialogue, le débat citoyen, en toute simplicité. La déambulation de 5 vélos tractant chacun une mini-roulotte, une remorque/planète, une rythmorque festive constituera en elle-même un véritable spectacle, une attraction touristique, une occasion de se rencontrer. Durant les 2 mois d'été, les artistes feront escale dans 28 communes du Grand Beauvaisis : 5 « temps forts culturels » dans la CC du Pays de Bray, 6 dans la CC de l'Oise Picarde, 7 dans la CC de la Picardie Verte et 10 dans la CA du Beauvaisis.

Plusieurs associations locales seront invitées à se rejoindre à la compagnie pour participer aux échanges, à présenter leurs activités et à les promouvoir.

Le contenu des temps forts culturels qui se dérouleront dans les communes est :

- Un solo de clown,
- Un débat, échanges autour du spectacle,
- La « remorque-planète », des jeux de société,
- Et un trio musical.

Le public visé est très large : enfants, jeunes, adultes et familles. Ce projet culturel à grande échelle devrait toucher au minimum 5000 personnes au travers des 28 temps forts culturels, les rencontres informelles tout au long du voyage.

Les objectifs de ce projet sont :

- Favoriser l'accès à la culture sur notre territoire,
- Aller à la rencontre du public en période estivale,
- Interpeller, créer l'effet de surprise par l'originalité du projet,
- Impliquer les acteurs locaux, développer l'attractivité du territoire (artisans, associations, entreprises, producteurs locaux...),
- Sensibiliser à l'écologie et réfléchir à des solutions concrètes par le biais de la culture.

La Communauté de Communes du Pays de Bray souhaite participer à ce projet qui permettrait de :

- Promouvoir un projet culturel innovant, original et accessible à tous,
- Développer l'attractivité du territoire, l'offre touristique en période estivale,
- Encourager le tout public à consommer local,
- S'engager dans une démarche culturelle et pédagogique écocitoyenne et écoresponsable,
- Inviter les associations du territoire à participer aux animations et valoriser leur activité auprès du public,
- Et permettre aux communes d'accueillir gratuitement l'un des « temps forts culturels ».

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
	HT		HT
Ressources humaines – salaires	43 350,00€	Communauté de Communes du Pays de Bray (2%)	1 500,00€
Matériel – équipements	24 050,00€	Communauté de communes de l'Oise Picarde	1 800,00€
Communication	7 600,00€	Communauté de communes de la Picardie verte	2 100,00€
		Communauté d'agglomération du Beauvaisis	3 000,00€
		Région Hauts-de-France	3 300,00€
		Département de l'Oise	3 300,00€
		LEADER – Union Européenne (FEADER 80%)	60 000,00€
Total HT	75 000.00€	Total	75 000.00€

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

- valider la participation de la Communauté de Communes du Pays de Bray au projet de « tournée à vélo écolo » porté par la compagnie Théâtre en l'air,
- valider la demande de subvention sollicitée par la compagnie Théâtre en l'air à hauteur de 1500,00€ HT,
- prévoir la dépense au budget principal sur la ligne relative aux cofinancements des projets éligibles LEADER,
- autoriser M. le Président à signer tout document en lien avec cette décision.

⑨ Feuille de route numérique 2021-2023

Mme BERTOGLI rappelle le contexte régional en matière de numérique.

Le Conseil régional des Hauts-de-France s'est doté d'une feuille de route numérique globale. Elle contient les grandes orientations relatives aux enjeux du numérique, au service du développement du territoire régional. Ce document fixe les axes d'actions qui permettront à la Région d'accompagner, avec ses partenaires, la transition numérique de la Région.

Pour assurer une mise en œuvre à l'échelle locale, la mise en place de feuille de route numérique sur l'ensemble des territoires intercommunaux de la région constitue aussi un volet de cette stratégie.

Afin d'assurer une mise à niveau de son territoire en matière de numérique, la Communauté de Communes du Pays de Bray a élaboré sa feuille de route numérique pour 3 ans selon trois axes, en collaboration avec des partenaires locaux tels que, le Centre Social Rural et la Maison d'Economie Solidaire :

- Axe I : Les capacités numériques de l'intercommunalité
- Axe II : Les relations entre l'intercommunalité et les services publics présents sur son territoire (coordination de l'action publique locale)
- Axe III : Les relations entre l'intercommunalité et les acteurs économiques et sociaux du territoire, entreprises et associations

M. le Président propose la feuille de route numérique de la CCPB élaborée en partenariat avec le Centre Social Rural Intercommunal François Maillard à Le Coudray Saint Germer ainsi que la Maison d'économie solidaire à La Chapelle aux Pots.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- valider la feuille de route numérique 2021-2023 de la CCPB telle que présentée,
- prévoir au budget principal les dépenses qui en découlent,

- autoriser M. le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de tous les financeurs potentiels (Europe, Etat, Région, Département),
- autoriser M. le Président à signer tout document en lien avec cette décision.

⑩ Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) 2021 : convention et plan de financement - enjeu biodiversité et eau

Mme BERTOGLI rappelle que depuis 2014, la Région Picardie est l'autorité de gestion pour la programmation 2014-2020 du FEADER. Dans ce cadre, elle a coconstruit avec l'Etat un PDRR (Programme de Développement Rural Régional) dont la version finale a été approuvée par la Commission européenne le 24 novembre 2015.

Les MAEC constituent un des outils majeurs du 2nd pilier de la PAC pour :

- accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire les pressions agricoles sur l'environnement identifiées à l'échelle des territoires ;
- maintenir les pratiques favorables aux sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition de ces dernières ou de modification en faveur de pratiques moins respectueuses de l'environnement.

Les MAEC de la mesure 10.1 du PDRR seront mises en œuvre uniquement dans le cadre de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC).

Le PAEC est un projet dont la finalité est de maintenir les pratiques agricoles ou d'encourager les changements de pratiques nécessaires pour répondre aux enjeux agroenvironnementaux identifiés sur le territoire selon les orientations de la stratégie régionale (qualité de l'eau, biodiversité, zones humides, érosion).

Le dispositif Mesures AgroEnvironnementales & Climatiques est co-financé par l'Union Européenne (FEADER), l'Etat, le Conseil Régional de Picardie, l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les MAEC doivent répondre au Projet AgroEnvironnemental & Climatique établi sur le territoire du Pays de Bray. La finalité est de maintenir les pratiques agricoles ou encourager les changements de pratiques nécessaires pour répondre aux enjeux agri-environnementaux identifiés sur le territoire du Pays de Bray. **Les deux enjeux sont : l'enjeu « biodiversité » et l'enjeu « eau ».**

Il s'agit pour le Conseil Communautaire de renouveler le positionnement de la CCPB en qualité d'opérateur et d'animateur pour les MAEC 2020-2021 sur l'intégralité de son territoire. Il doit également valider que la Chambre d'Agriculture de l'Oise assiste la CCPB pour l'animation des MAEC et autoriser le Président à signer une convention avec la Chambre d'Agriculture de l'Oise pour définir cette animation.

La Chambre Départementale d'Agriculture de l'Oise assurera, sur la base d'une convention, un accompagnement ainsi qu'un appui technique auprès de la CCPB dans le cadre de ces MAEC.

Comme défini dans le DDR Picardie, les crédits d'animation pour les MAEC 2020-2021 ont pour objet de servir à la diffusion et à l'animation de ce nouveau dispositif auprès des exploitants agricoles.

Le plan de financement concernant l'animation pour la mise en œuvre des MAEC de l'enjeu « Biodiversité » et de l'enjeu « eau » sur une partie du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray est le suivant :

Financeurs sollicités	Montant en €
Etat	_ _ _2 4_ _0_ _9_ , 4_ _4_
Région	_ _ _ _ _ _ , _ _
Département	_ _ _ _ _ _ , _ _
Agences de l'eau	_ _ _ _ _ _ , _ _
Union Européenne (FEADER)	_ _4_ 1_ _0_ _2_ , 5_ _6_
Autre (précisez) _____	_ _ _ _ _ _ , _ _
Sous-total financeurs publics	_ _6_ 5_ _1_ _2_ , 0_ _0_
Participation du secteur privé (précisez)	
Autre (précisez)	_ _ _ _ _ _ , _ _
Sous-total financeurs privés	_ _ _ _ _ _ , _ _
Auto - financement	_ _ _1_ 6_ _2_ _8_ , 0_ _0_
TOTAL général = coût du projet	_ _ _8_ 1_ _4_ _0_ , 0_ _0_
Recettes prévisionnelles générées par le projet ⁽⁴⁾	_ _ _ _ _ _ , _ _

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

- confirmer le positionnement de la Communauté de Communes du Pays de Bray en qualité d'opérateur des MAEC 2020-2021 sur une partie de son territoire,
- autoriser la convention entre la CCPB et la Chambre d'Agriculture de l'Oise qui la désigne comme prestataire dans le cadre de l'animation des MAEC « enjeu BIODIVERSITE » et « enjeu EAU » sur le territoire de la CCPB pour 2020-2021 ;
- autoriser le Président à signer la convention avec la Chambre d'Agriculture de l'Oise,
- adopter le plan de financement proposé concernant l'animation du projet MAEC 2020-2021 « enjeu BIODIVERSITE » et « enjeu EAU »
- autoriser toute demande de subventions,
- autoriser le Président à signer tout document en lien avec cette opération.

⑪ Demande de subvention auprès de la CAF pour l'acquisition de matériels et jouets

A/ Acquisition de petits matériels et équipements

Mme BERTOGLI explique que la Communauté de communes du Pays de Bray souhaite renouveler certains équipements et petits matériels utilisés au Centre Petite Enfance depuis son ouverture en 2014.

Il s'agit, entre autres, de remplacer les chaises hautes, fauteuils, des bacs de rangement, des bavoirs, des cuillères, des serviettes...

Le coût de ces investissements s'élève à 4 084.15€ HT. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	RECETTES HT	RECETTES TTC
	Subvention CAF (80%)	3 267.32€	3 267.32€
	Communauté de Communes du Pays de Bray (20% + TVA 20%)	816.83€	1 633.66€
4 084,15€ HT			
4 900.98€ TTC	TOTAL	4 084,15€	4 900.98€

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- valider l'achat de nouveaux équipements et petits matériels pour le Centre Petite Enfance pour un montant de 4 900.98€ TTC selon le plan de financement décrit ci-dessus,
- demander une subvention auprès de la CAF de l'Oise,
- autoriser l'inscription des crédits nécessaires au budget principal,

- autoriser M. le Président à engager la dépense et à signer tout document en lien avec cette décision.

B/ Acquisition de jouets

La Communauté de communes du Pays de Bray souhaite acquérir de nouveaux jouets pour l'éveil des enfants qui y sont accueillis.

Il s'agit d'acheter notamment des déguisements, des poussettes pour poupées, des marionnettes...

Le coût de ces investissements s'élève à 1 276,57€ HT. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	RECETTES HT	RECETTES TTC
	Subvention CAF (40%)	510,63€	510,63€
	Communauté de Communes du Pays de Bray (60% + TVA 20%)	765,94€	1 021,25€
1 276,57€ HT			
1 531.88€ TTC	TOTAL	1 276,57€	1 531.88€

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- valider l'achat de nouveaux jouets pour le Centre Petite Enfance pour un montant de 1 531.88€ TTC selon le plan de financement décrit ci-dessus,
- demander une subvention auprès de la CAF de l'Oise,
- autoriser l'inscription des crédits nécessaires au budget principal,
- autoriser M. le Président à engager la dépense et à signer tout document en lien avec cette décision.

⑫ RIFSEEP

Mme BERTOGLI rappelle que, par délibération n°18/2018 en date du 25 janvier 2018, le conseil communautaire a mis en œuvre, au 1^{er} février 2018, le RIFSEEP composé de deux parts, à savoir une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) pour le bénéfice des agents, fonctionnaire et contractuel de droit public, relevant des cadres d'emplois suivants : administrateurs, attachés, rédacteurs, animateurs territoriaux, adjoints administratifs, adjoints du patrimoine, adjoints techniques, agents de maîtrise et agents sociaux territoriaux.

Elle précise que la parution du décret 2020-182 du 27 février 2020, relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, permet de rendre éligible au RIFSEEP les cadres d'emplois suivants : ingénieurs territoriaux, psychologues territoriales, sages-femmes territoriales, cadres territoriaux de santé paramédicaux, puéricultrices cadres territoriaux de santé, puéricultrices territoriales, infirmiers territoriaux en soins généraux, éducateurs de jeunes enfants, techniciens, infirmiers territoriaux et auxiliaires de puériculture territoriaux.

Il est donc proposé à l'assemblée d'élargir, à compter du 01 décembre 2020, à l'ensemble des cadres d'emplois énumérés ci-dessus le bénéfice du RIFSEEP au sein de l'établissement.

Ainsi, les agents relevant de ces cadres d'emplois bénéficieront du RIFSEEP dans les mêmes conditions que leurs collègues en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 janvier 2018 précitée.

Ils se verront donc placés dans un groupe de fonctions conformément aux critères professionnels fixés par ladite délibération et attribués un montant individuellement annuel de primes par arrêté de l'autorité territoriale dans la limite des plafonds annuels fixés pour chaque cadre d'emplois et qui seront mentionnés dans la délibération.

M. AUGER demande si tous les cadres d'emplois qui viennent d'être cités sont tous en place à la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Mme BERTOGLI répond par la négative. Le fait de tous les indiquer dans le projet de délibération permet de ne pas être dans une situation de blocage si des cadres d'emplois inexistantes aujourd'hui étaient créés à l'avenir. Elles précisent également que les plafonds annuels maxima réglementaires mentionnés dans le projet de délibération sont loin d'être ceux versés aux agents territoriaux.

Mme HARBANE demande quelles vont être les incidences financières pour la Communauté de Communes du Pays de Bray à valider cette délibération.

Mme BERTOGLI répond que cela va permettre à quelques agents de bénéficier du RIFSEEP au même titre que la majorité des agents de la Communauté de Communes du Pays de Bray. Elle ajoute qu'il n'y aura pas un grand impact financier sur le budget dédié aux charges de personnel car cela va se limiter à accorder une prime CIA auxdits agents. Les primes CIA (Complément Indemnitaire Annuel) accordées jusqu'à présent, ont toujours été très modestes.

Mme MONDON ajoute que la délibération incluant tous les cadres d'emplois avec les plafonds annuels maxima réglementaires peut-être perturbante. Cela étant les montants sont indicatifs et c'est l'autorité territoriale, à savoir le Président, qui décide des montants accordés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **valide l'instauration du RIFSEEP à compter du 01 décembre 2020, pour les agents relevant des cadres d'emplois énumérés ci-dessus en leur attribuant, une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA);**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal ;**
- **Donne tout pouvoir à M. le Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

⑬ Personnel

Aucun point n'est à aborder.

⑭ Questions diverses

1/ Prise de la compétence santé

M. le Président informe le conseil communautaire qu'une réflexion est actuellement en cours pour que la Communauté de Communes du Pays de Bray prenne la compétence santé. Des réunions avec les professionnels médicaux et paramédicaux du territoire ont eu lieu plusieurs fois, des rencontres avec la Présidente du Conseil départemental de l'Oise également.

Un projet de création d'une maison de santé avec deux antennes (Sérifontaine et Saint Germer de Fly) est en pour parler.

Les médecins travaillent sur un projet, l'objectif est de le présenter en réunion de bureau dès qu'il sera prêt.

Si ce projet recueille l'aval des élus, la Communauté de Communes du Pays de Bray devra prendre la compétence santé afin de pouvoir le concrétiser et le mettre en œuvre sur le territoire.

Mme HARBANE demande comment les professionnels de santé seront représentés et équilibrés sur les deux antennes.

M. DUDA répond que la problématique principale de ce projet est d'abord de trouver les professionnels médicaux et paramédicaux. Notre territoire est concerné par la désertification médicale ainsi que par le vieillissement des professionnels qui exercent aujourd'hui. Il s'agit notamment de séduire les internes et de rendre attractif notre territoire de façon à susciter l'installation de jeunes diplômés et de nouvelles compétences médicales et paramédicales.

2/ Projet de méthanisation

M. DUPUY souhaite réagir par rapport à l'étude de planification énergétique et les mesures agroenvironnementales et climatiques.

Il précise que l'agriculture du territoire pourrait être un acteur important en matière de transition énergétique. Le développement de la méthanisation permettrait de réduire les déchets ultimes et de développer l'énergie renouvelable, le biogaz. Il suggère de mettre en place une filière locale : une production locale et une consommation locale. De nombreuses surfaces, de bassins de captage existent sur le territoire, les agriculteurs pourraient les exploiter et participer à la mise en place d'une économie circulaire vertueuse sur le territoire. Il pense que cette filière sera plus adaptée que les MAEC parfois inadaptées et fastidieuses à mettre en place.

Mme BERTOGLI répond que la Communauté de Communes du Pays de Bray n'a pas la main sur les MAEC. Il existe un catalogue d'actions et la Communauté de Communes du Pays de Bray choisit selon les caractéristiques du territoire.

S'agissant de l'étude de planification énergétique, le plan d'actions qui se décline en 43 fiches actions prévoit un axe stratégique sur le déploiement des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles avec une action spécifique sur « le développement de nouvelles pratiques agricoles ». La biomasse a sa place dans le plan d'action et est bien intégrée dans la stratégie énergétique du territoire.

M. DUDA ajoute qu'une réflexion est actuellement en cours sur ce sujet, c'était l'objet de la réunion qui a eu lieu juste avant le conseil communautaire de ce jour.

Il précise qu'un tel projet ne se concrétisera pas sans l'aval des agriculteurs.

M. DUPUY précise qu'une impulsion de la part de la Communauté de Communes du Pays de Bray est nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.